

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

CONSEIL  
D'ARCHITECTURE,  
D'URBANISME ET DE  
L'ENVIRONNEMENT  
DE L'ARDÈCHE



CONSEILLER  
ACCOMPAGNER  
FORMER  
INFORMER ET  
SENSIBILISER

**« Pour des aménagements, source de bien-être et de santé ! »** : l'année 2024 a été l'occasion pour le CAUE de l'Ardèche de renforcer ses actions en faveur de l'Urbanisme favorable à la santé (UFS).

Accompagné de différents témoignages, ce rapport d'activité 2024 donne en quelques pages un aperçu de la mobilisation du CAUE en faveur de l'UFS.

◆ **Dans les accompagnements des communes et communautés de communes**, le savoir-faire de l'équipe a permis d'apporter ce regard pluridisciplinaire nécessaire à la prise en compte des différents enjeux de santé : qualité de l'habitat et équipements, végétalisation et désimperméabilisation des espaces publics, partage de l'espace entre femmes et hommes, etc.

◆ **Dans la vie des réseaux animés par le CAUE**, une attention particulière a été portée aux enjeux de santé et de cadre de vie : actions du **réseau des acteurs de l'urbanisme** (« urba-sessions » et rencontres consacrées à l'UFS), du **réseau départemental du paysage** (journée départementale du paysage mettant à l'honneur la place de l'arbre dans les aménagements) et du **réseau départemental « fleurissement, paysage et cadre de vie – les bons plan(t)s du 07 »**.

◆ **Dans le conseil architectural auprès des particuliers** et les « **5 à 7 de l'éco-construction®** » pour les professionnels, les conseillers du CAUE ont eu à cœur de montrer la manière dont la qualité architecturale et paysagère peut contribuer à une meilleure santé.

◆ **Dans l'aménagement des cours d'écoles et de collèges**, le CAUE s'est fortement investi pour davantage de qualité environnementale, sociale et pédagogique.

◆ **Dans l'itinérance des expositions « Paysages mobilisés » et « Places aux femmes »**, le CAUE a sensibilisé différents publics sur la qualité du cadre de vie et la santé.

L'année 2024 a également été l'occasion de renforcer de nombreux partenariats :

◆ La signature de la convention pluriannuelle de **partenariat avec le Département de l'Ardèche** a conforté les liens avec le CAUE et sa reconnaissance au sein de l'ingénierie départementale.

◆ **Le partenariat avec la Préfecture de l'Ardèche, l'Association des maires et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche** a permis l'organisation d'une journée départementale consacrée à la sobriété

**foncière**. La réalisation d'un catalogue de formes urbaines denses et qualitatives a été rendue possible grâce à un partenariat avec la Direction départementale des territoires.

◆ La contribution du CAUE au **groupe de travail départemental**

« **végétalisation des espaces éducatifs** » a été très importante durant l'année, conduisant à renforcer les compétences du territoire et à initier des actions pilotes.

◆ L'engagement du CAUE dans les « **5 à 7 de l'éco-construction®** » a été conforté dans la signature d'une **nouvelle charte partenariale**.

◆ Le fil rouge sur l'UFS a été également déroulé avec des partenariats avec **l'Union régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes**, **les CAUE de la région**, tout particulièrement le CAUE de la Drôme, **l'Agence régionale de santé à l'échelle régionale et départementale**.

Je suis particulièrement fier du travail réalisé par le CAUE tout au long de cette année et je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe : l'impact positif de son investissement auprès des collectivités, des habitants, des professionnels et des jeunes témoigne clairement de l'intérêt de notre structure dans sa mission de service public et d'intérêt général au service de la qualité du cadre de vie.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil d'administration et du bureau du CAUE qui ont contribué à la vie de notre CAUE.

Dans le prolongement de cette année 2024 engagée en faveur de l'Urbanisme favorable à la santé, l'année 2025 permettra de dérouler un fil rouge autour du réemploi : une nouvelle occasion pour le CAUE de l'Ardèche de répondre aux défis d'économie de ressources, de préservation de la qualité du cadre de vie et d'adaptation au changement climatique.

**Christian FÉROUSSIER**  
Président du CAUE de l'Ardèche  
Vice-Président du Département de l'Ardèche

## Membres de l'État

Jean-Pierre GRAULE, directeur DDT et un représentant de la DDT  
Thierry AUMAGE, directeur académique des services de l'Éducation nationale représenté par Cécile BODDAERT  
Jean-François VILVERT, architecte des bâtiments de France

## Membres des collectivités locales

Christian FÉROUSSIER, président du CAUE, conseiller départemental  
Sandrine CHAREYRE, vice-présidente du CAUE, conseillère départementale  
Laurence ALLEFRESDE, conseillère départementale, membre du bureau  
Pierre MAISONNAT, conseiller départemental  
Laurent MARCE, conseiller départemental  
Ingrid RICHIoud, conseillère départementale

## Représentants des professions concernées

Robert DUCHAMP, syndicat des architectes de l'Ardèche  
Florine LACROIX, représentant l'association régionale de la fédération française du paysage  
Julien MOUNARD, représentant le syndicat des géomètres-experts Drôme-Ardèche / suppléant : Sylvain NYSIAK  
Céline VIDALLET, représentant l'ordre des architectes / suppléant : Joël BELMONTE

## Membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour 3 ans

Guy BOUCHER, adjoint au maire de Jaujac  
Francis DOUILLET, vice-président de SOliHA Ardèche  
Patrick FOURCHEGU, maire de Boucieu-le-Roi, membre du bureau  
Hélène LACROIX, trésorière du bureau du CAUE  
Brigitte MOREL, secrétaire du bureau du CAUE  
Hervé OZIL  
Robert ROUX, vice-président du CAUE

## Personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement

Célia AUZOU, architecte diplômée d'État  
Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques

## Représentant élu par l'ensemble du personnel du CAUE siégeant avec voix consultative

Wesley BAUDEZ

## Personnes invitées avec voix consultative

Benoît CLARET, président de la chambre d'agriculture  
Michèle GILLY, maire de Saint-Laurent-sous-Coiron  
Ali Patrick LOUAHALA , représentant de l'AMF 07  
Fabienne MUÑOZ, présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat  
Marc SOUTEYRAND, président de la chambre de commerce et d'industrie

## Les membres adhérents

101 COMMUNES / 8 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES  
8 ORGANISMES DIVERS ET PARTICULIERS

## L'équipe technique

Jérôme DAMOUR - Directeur  
Jules ABEL - Conseiller Paysagiste  
Antoine AUBINAIS - Conseiller Architecte (arrivé en décembre 2024)  
Isabelle BARUT - Assistante administrative et d'accueil  
Wesley BAUDEZ - Infographiste  
Kévin DOUSSAINT - Conseiller Paysagiste  
Julie GODEL - Conseillère Architecte  
Sabine GUIDUBALDI - Conseillère Architecte - Urbaniste  
Guylaine MAGNIEZ - Conseillère environnement  
Ivan MAZEL - Conseiller Architecte  
Séverine MONDINO - Chargée de communication et projets culturels  
Hélène PAGE - Conseillère Urbaniste  
Jean-Luc PRAS - Comptable  
Myriam VAUTHIER - Conseillère Architecte - Urbaniste  
Patrick YIU - Conseiller Architecte

# 2024 : LE CAUE EN QUELQUES CHIFFRES

4

## LES COMPTES

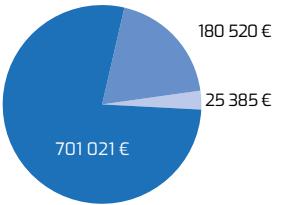
### CÔTÉ DÉPENSES

Les charges de fonctionnement ont connu une hausse de 4,5% liée notamment à la hausse du coût de l'énergie, de la location des locaux du CAUE, de la gestion du parc de véhicules et à la mobilisation d'un intervenant extérieur sollicité en appui de l'équipe. Les charges de fonctionnement sont ainsi passées de 172 714 euros en 2023 à 180 520 euros en 2024 (+7805 euros).

Concernant le programme d'actions porté par le CAUE, les montants mobilisés ont été sensiblement identiques à 2023, soit 25 385 euros en 2024. Plusieurs actions ont fait l'objet de co-financements mobilisés auprès de l'Etat (DREAL, ARS, DDT, Fonds vert).

Les charges liées au personnel sont restées globalement stables (+13 430 euros entre 2023 et 2024). La mobilisation de crédits « Fonds vert » a permis de financer à 80 % un poste d'architecte-conseiller pour une mission consacrée à l'élaboration de stratégie bâtime ntai re répondant ainsi à certaines sollicitations de collectivités concernant leur patrimoine immobilier.

CHARGES  
906 926 €



- coûts salariaux
- frais de fonctionnement
- actions de sensibilisation

### CÔTÉ RECETTES

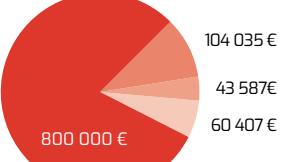
La part départementale de la taxe d'aménagement affectée par le Département au CAUE est la principale ressource financière. Elle a été portée à 800 000 euros en 2024 dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle de partenariat 2024/2028. Traduisant les nombreuses sollicitations du CAUE, les recettes liées aux conventions avec les communes et communautés de communes sont restées sur un niveau important durant l'année 2024, malgré une baisse des contacts au dernier trimestre 2024. Ces recettes représentent un montant de 83 795 euros. Le montant des adhésions a augmenté de 3050 euros par rapport à 2023 et représente un montant de 20 240 euros.

Concernant les recettes liées au programme d'actions, des subventions ont été mobilisées (DREAL, ARS, DDT, Fonds vert) pour compléter l'autofinancement du CAUE sur fonds propre.

L'année 2024 s'est achevée sur un excédent de 101 103 euros. Cet excédent est lié d'une part au report de lancement de certaines actions et d'autre part à des charges de personnels exceptionnellement moins importantes que prévu dans le budget prévisionnel. Cet excédent sera affecté au fonds associatif.

Dans la projection 2023/2028, cette situation excédentaire demeure exceptionnelle. Une gestion prudente du budget du CAUE reste nécessaire compte tenu de certaines incertitudes liées aux charges de fonctionnement et aux fluctuations du montant perçu par les conventions et adhésions. La maîtrise de la masse salariale, principal poste de dépenses du CAUE, et le soutien du Département à travers une convention pluriannuelle, sont essentiels pour maintenir les capacités d'intervention de l'équipe auprès des collectivités du département.

RECETTES  
1 008 029 €



- part de la taxe départementale affectée
- adhésion / participation des collectivités
- actions de sensibilisation
- autres (opération d'ordre, subvention Europe, Etat...)

Nombre de salariés (Équivalent temps plein)  
11



Nombre de communes et intercommunalités membres  
109



Nombre de personnes ayant participé à la formation  
13

13

## UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE POUR LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Le début d'année 2024 a été l'occasion de renforcer les liens entre le Département et le CAUE à travers une nouvelle convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs.

Cette convention permet de définir les **modalités de coopération et de mutualisation** entre le Département et le CAUE, et de mettre en œuvre un **programme d'actions** commun visant à promouvoir la qualité du cadre de vie sur le territoire départemental.

Le Département s'engage à **garantir les moyens nécessaires au fonctionnement du CAUE** et à la réalisation de ses missions sur la période 2024/2028.

Dans le cadre de cette convention, le Département et le CAUE se sont fixé pour objectif de s'impliquer sur les **4 axes** suivants :

1. Préserver et valoriser le patrimoine naturel et urbain ardéchois
2. Favoriser l'innovation environnementale
3. Promouvoir un urbanisme durable et une solidarité territoriale
4. Renforcer la qualité urbaine, architecturale et d'usage des bâtiments.

Sur l'année 2024, la convention a permis de travailler plus spécifiquement sur deux thématiques :

- L'accompagnement dans la définition et la mise en œuvre du plan départemental « **Innovation Eau et Végétalisation** » sur les collèges gérés par le Département. Le CAUE a notamment accompagné les **collèges de Vals-les-Bains et des Vans** dans la construction d'un **scénario d'aménagement des cours**.
- Un **appui à l'aménagement de sites** lié à la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et aux actions de sensibilisation à travers une entrée paysage, ainsi que la participation aux **démarches "Opération Grand Site"** (Combe d'Arc et Gerbier-Mézenc). Le CAUE s'est notamment impliqué dans l'installation de l'**exposition « Paysages mobilisés »** à la ferme de Bourlatier.

D'autres démarches ont également mobilisé le CAUE, telles que les « **Villages de caractère d'Ardèche®** », les comités techniques « **Nos patrimoines ardéchois** » et l'animation du fleurissement départemental via l'opération « **Bons plan(t)s du 07** ».

# COLLECTIVITÉS : ACCOMPAGNEMENT

6

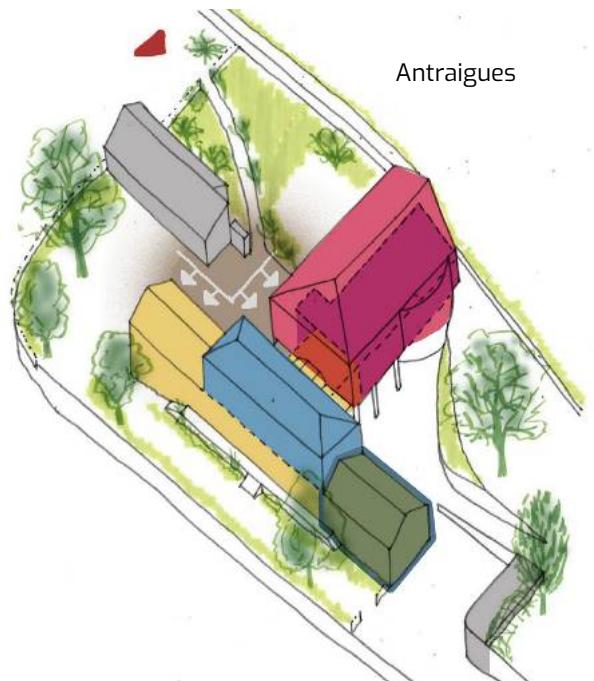
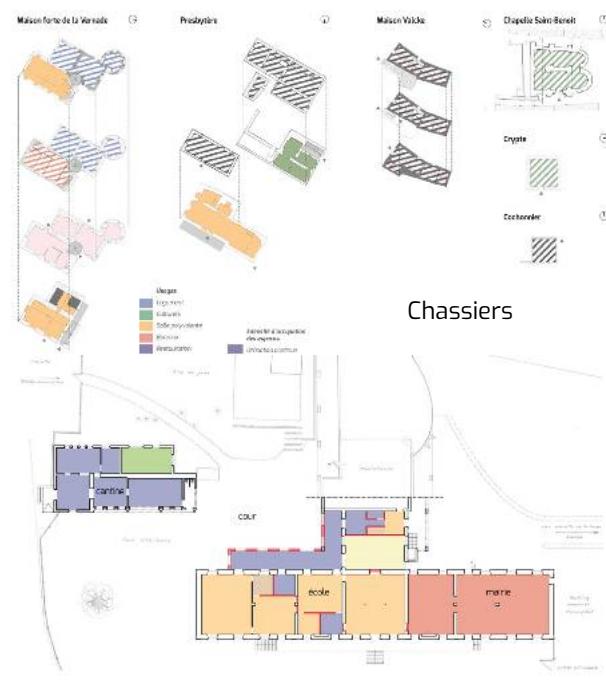
## CHASSIERS ET VALLÉES-D'ANTRAIGUES-ASPERJOC

### ÉLABORER DES STRATÉGIES BÂTIMENTAIRES

Avec le soutien de la DDT 07 au travers du Fonds vert, le CAUE a accompagné les communes de Chassiers et Vallées-d'Antraigues-Asperjoc dans la mise en place d'une stratégie bâimentaire, afin de rationaliser leur patrimoine immobilier par la mutualisation des usages et ainsi prioriser leur investissement de réhabilitation.

A Chassiers, une stratégie bâimentaire complète a été réalisée sur le patrimoine communal du bourg et particulièrement concernant trois ensembles bâtis (maison forte de la Vernade, maison Valcke, presbytère). Sur la base d'états des lieux et d'une concertation locale, un scénario privilégié de réhabilitation des édifices et de gestion pluriannuelle du bâti a été proposé. La stratégie bâimentaire a été présentée et discutée début mars 2025 avec la population.

A Antraigues, le diagnostic de deux ensembles bâtis a été réalisé : la mairie-école associée à la bibliothèque-salle polyvalente, et le moulinage du Pont-de-l'Huile. Pour le premier bâtiment, des scénarios de réhabilitation ont été réalisés pour restructurer et rendre accessibles la mairie et l'école, et créer des logements communaux. La vocation du moulinage a, quant à elle, été étudiée entre logements, programme culturel et usages professionnels. La mission, qui a fait l'objet de plusieurs présentations avec les groupes de travail dédiés, se terminera à l'été 2025.



LE FONDS VERT  
pour l'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires

FRANCE  
NATION  
VERTE  
Agir • Mobiliser • Accélérer



©Antoine Torresi



©Antoine Torresi

## SAINT-FÉLICIEN

### UNE CHAPELLE POUR ESPACE CULTUREL

Depuis 2020, le CAUE accompagne l'équipe municipale de Saint-Félicien afin que les habitants se réapproprient l'ancien couvent transmis par les sœurs de Saint-Joseph. Après des chantiers participatifs avec l'atelier Bivouac, le jardin du couvent est devenu un endroit fréquenté et convivial, animé par les concerts et les événements qui s'y tiennent. Le projet de restructurer la chapelle en un lieu culturel complète ainsi un ensemble solidaire, entouré de bâtiments aux usages variés (tiers-lieux, brasserie), relativement poreux et dépendants les uns des autres.

Pour élaborer le programme du futur équipement, le CAUE a proposé la visite d'établissements culturels aménagés dans une ancienne usine et une maison de retraite récemment transformée. Ces études de cas ont permis de déterminer les exigences en termes de confort et de surfaces utiles. Les architectes Peter Wendling et Thomas Tronville permettent à cet espace actuellement en chantier de devenir confortable, tout en réemployant l'ancien parquet aux murs pour la construction des dispositifs de correction acoustique.

#### Le point de vue de l'élu, Christine Duportail (adjointe)

« On était propriétaire d'un ancien couvent, avec une chapelle, 1500 m<sup>2</sup> de bâti et 4 ha de jardins. On a souhaité ouvrir cet ensemble aux habitants. Cela a été notre premier contact avec le CAUE.

Aujourd'hui, le projet continue avec la transformation de la chapelle en véritable lieu de spectacles et d'expositions.

Le CAUE nous a proposé la visite d'une chapelle rénovée en Isère. Ce type d'accompagnement est important, il permet aux élus de sortir de la commune et de découvrir des expérimentations réussies ailleurs. Il permet aussi de faire le lien avec les acteurs du territoire.

On a envie de développement, de bien-être et de cohésion pour Saint-Félicien. On s'entoure des professionnels qui ont de l'expérience à ce niveau-là pour nous accompagner. »



# COLLECTIVITÉS : ACCOMPAGNEMENT

8

## LE LAC D'ISSARLÈS

### CRÉER UN ESPACE DE CONVIVIALITÉ

La commune du Lac d'Issarlès a sollicité le CAUE de l'Ardèche pour réfléchir au devenir de son ancien terrain de tennis et de son aire de camping-car municipale afin de recréer un espace de convivialité au cœur du village pour les habitants et faciliter également les échanges intergénérationnels.

Le projet dans son ensemble propose l'intégration paysagère d'un terrain multisports couvert ainsi que l'installation d'agrès sportifs adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans une volonté d'inclusion de tous les publics. En concertation avec l'Architecte des bâtiments de France (ABF), il a semblé opportun d'installer cet équipement sportif plutôt en partie basse afin de bénéficier du relief existant pour y installer des gradins en pierre et bois dans la pente.

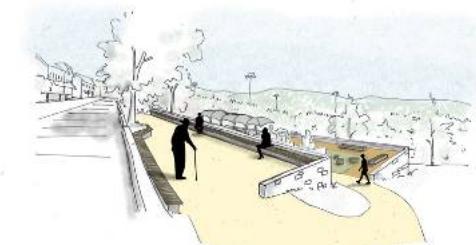
A l'issue de l'accompagnement du CAUE, une équipe de maîtrise d'œuvre d'architectes et de paysagistes a été mobilisée pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet global dans les mois à venir.

#### Le point de vue de l'élu, Laurence Prévost (maire)

« La commune a eu la possibilité de déposer un dossier de financement pour un terrain multisports et il était important que le conseil municipal puisse bénéficier du regard et de la neutralité d'un technicien pour l'amener à penser, sur le long terme, à la consommation des espaces et au respect des paysages. Il a fallu réinterroger nos besoins réels, les notions de réversibilité et de réemploi, prendre au pied de la lettre tous les échanges de proximité, les petits conseils. Ça a été un temps long de discussion, fondateur.

Mais il ne faut pas avoir peur d'être bousculés.

On a ensuite eu la chance de tomber sur un cabinet d'architecture qui a été en complète cohérence avec les propositions du CAUE. Au final, j'aimerais qu'on soit exemplaires, avec une bonne combinaison de tous les intervenants.»



## ZOOM - SCÉNARIO 1

- [Yellow square] Transversale exclusivement piétonne (sauf éventuelle mise en circulation)
- [Orange square] Accès véhicules
- [Yellow dashed line] Stationnement
- [Green area] Zones à végétaliser
- [Black line] Traitement des rues avec des bordures intégrées dans l'aménagement paysager (sans différence de niveau). Réserve les rues historiques du centre de projet (ancien château)
- [Red line with stars] Emplacement pour une scène mobile / éphémère
- [Green circles] Mise au plancher d'arbres ou buissons
- [Yellow dashed line] Renforcement / aménagement des rues piétonnes
- [Red star] Travail sur la signalétique des rues entre la VIe et VIIe

## DOCUMENT DE TRAVAIL



## VIVIERS

### RÉAMÉNAGER LE CENTRE HISTORIQUE DE LA VILLE-HAUTE

La commune de Viviers, accompagnée par le CAUE, mène une réflexion approfondie sur la rénovation de son cœur historique hérité de la période médiévale.

Le projet conçu avec les élus vise à mettre en valeur les espaces publics en privilégiant les mobilités douces et en redonnant toute sa place au piéton. Le programme d'aménagement prévoit également la création d'un cadre plus agréable, végétalisé et rafraîchissant, intégrant des équipements adaptés aux usages contemporains.

Dans un premier temps, le CAUE a proposé une approche globale des espaces publics du centre-ville, et notamment l'articulation ville « haute » / ville « basse » en définissant des orientations stratégiques pour la mise en valeur des identités respectives de chaque site et pour garantir leur articulation.

Dans un second temps, le CAUE a réalisé une analyse et des préconisations plus détaillées sur les places « hautes » (place de la Plaine, place Saint-Jean, place de l'Ormeau) puis proposé un projet-test.

En effet, le besoin d'un passage à l'opérationnalité et la recherche d'une meilleure adhésion de la part des habitants et des usagers sont restés prioritaires pour l'équipe municipale. Dans ce cadre, la mise en place de démarches d'urbanisme transitoire doit permettre de tester certaines des orientations qui ont pu ressortir des études et d'associer les usagers à la valorisation de leurs espaces de vie. Pour l'année 2025, la commune a fait le choix de ré-ouvrir le parking Jean Morret afin de libérer la place de la Plaine de l'emprise de la voiture et de permettre aux habitants et visiteurs de profiter davantage des abords de la cathédrale.

## ACCOMPAGNEMENT

## VALGORGE

### REDONNER VIE À LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

La commune de Valgorge, accompagnée par le CAUE, a engagé une réflexion ambitieuse sur l'aménagement de la traversée du village. L'objectif : transformer cet axe routier en un espace public plus convivial où piétons, cyclistes et automobilistes cohabitent harmonieusement.

#### Une rue partagée et plus sécurisée

Au cœur du projet, la volonté de créer une rue agréable à vivre, où les déplacements sont facilités et où la vitesse des véhicules est mieux régulée. Grâce à une démarche participative impliquant habitants, commerçants et usagers, la commune a pu recueillir les besoins et attentes de chacun.

Les ambitions du projet sont claires :

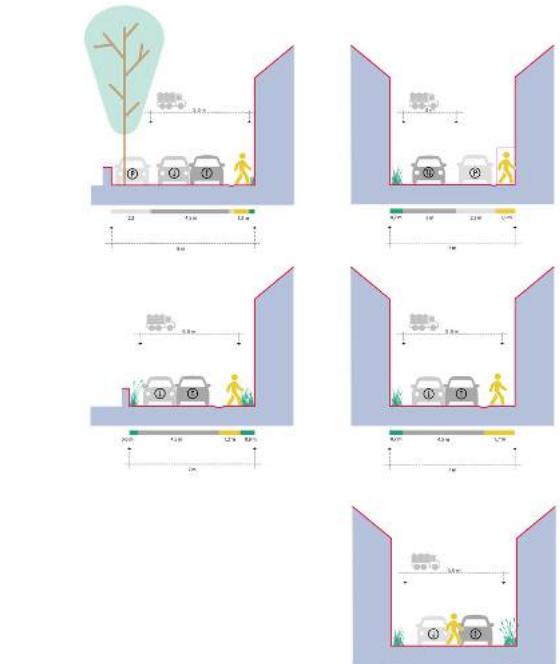
- faciliter la circulation piétonne en sécurisant les cheminements et en améliorant l'accessibilité,
- créer une zone de rencontre favorisant la mixité des usages et la mobilité douce,
- améliorer l'ambiance du village par la végétalisation des façades du cœur de village.

#### Un projet concerté et durable

Accompagnés par le CAUE, les élus ont travaillé à une vision d'ensemble qui ne se limite pas à la seule chaussée, mais qui valorise également les espaces publics connexes, autour de la route départementale, renforçant ainsi la qualité de vie au sein du village.

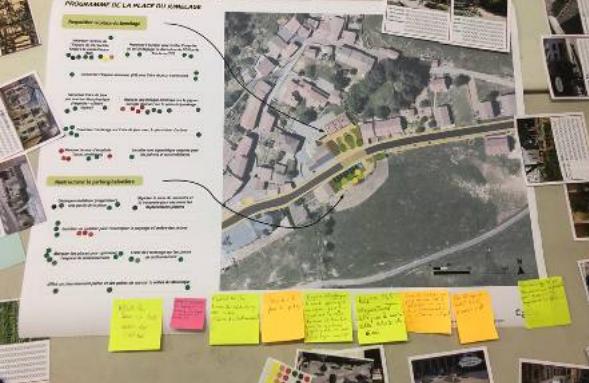
Par cette démarche, la traversée routière de Valgorge ne sera plus seulement un axe de passage, mais deviendra un véritable lieu de vie, offrant aux habitants et visiteurs un cadre plus agréable et sécurisé.

Les élus ont souhaité maintenir un lien avec leurs administrés en ponctuant l'étude de maîtrise d'œuvre de réunions publiques de concertation, afin que le projet puisse être partagé et accepté par tous.



# ACCOMPAGNEMENT

11



## SAINTE-ÉTIENNE-DE-LUGDARÈS

### CONCEVOIR UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRAVERSÉE DE VILLAGE

La commune de Saint-Étienne-de-Lugdarès a sollicité le CAUE de l'Ardèche pour engager une réflexion sur l'organisation de la traversée du village et des différentes places qui bordent la route départementale RD19. Pour les élus locaux, les principaux enjeux de cette étude ont été les suivants :

- faciliter le vivre-ensemble en clarifiant les usages de certains lieux,
- végétaliser davantage le centre-bourg en prenant en compte le climat de la montagne,
- valoriser l'ouverture au grand paysage, visible depuis le centre du village.

Le CAUE a proposé des préconisations pragmatiques qui puissent être activées au regard de capacités financières de la commune.

Des premières pistes d'actions ont été exprimées, telles des hypothèses à expertiser, avec l'objectif d'améliorer la traversée du village en lien avec la route départementale et de renforcer la qualité du cadre de vie autour de quatre secteurs stratégiques directement connectés à la route départementale : la mairie, la place de l'Eglise, la place du Jumelage et les entrées Nord et Sud du centre-bourg.

Les projets envisagés sont diversifiés et portent à la fois sur la revalorisation ou la requalification des espaces, la végétalisation et la création d'ombrage, l'apaisement de la circulation au niveau des zones de rencontres. La création d'une aire de jeux et une meilleure intégration paysagère des espaces d'accueil des visiteurs et des camping-cars sont également programmées.

Une réunion publique organisée par la commune et animée par le CAUE a permis de présenter les premières pistes d'aménagement et d'intégrer certaines propositions des habitants à l'étude. Cette dernière se décompose en plusieurs actions afin de permettre à la commune d'avoir une vision du projet sur le long terme avec une feuille de route clé en main.

# COLLECTIVITÉS : ACCOMPAGNEMENT

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAGNE D'ARDÈCHE

### ALIMENTER LE PLUi AVEC DES ATELIERS PARTICIPATIFS

La communauté de communes Montagne d'Ardèche est un territoire à très faible densité de population, qui se caractérise par la richesse de ses espaces agricoles et naturels. Elle a prescrit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et sélectionné une équipe pluridisciplinaire pour le réaliser.

En complément de ce travail, le CAUE a été missionné pour mener des ateliers auprès des élus et des habitants, alimentant ainsi le diagnostic et permettant de mieux se projeter dans l'avenir.

Ces ateliers de concertation avec les élus du territoire en phase de diagnostic du PLUi ont permis de faire ressortir les enjeux des communes constituant l'intercommunalité ainsi que le partage des projets potentiels des élus. Le format d'animation participatif et dynamique sur site a permis de faire ressortir ce qui fait commun ou au contraire de voir les spécificités communales qui seront ensuite à prendre en considération dans l'élaboration du PLUi.

Le CAUE a tenu un stand sur trois marchés locaux en juillet à Coucouron, Saint-Laurent-les-Bains et Sainte-Eulalie. Les habitants étaient invités à réagir et à s'exprimer en matière de patrimoine, de paysage et d'environnement, d'habitat, d'activités économiques, de services et d'équipements publics, de tourisme.

Les discussions engagées ont été souvent riches et intenses. On retiendra le grand intérêt des habitants et des touristes concernant la préservation de la qualité paysagère, architecturale et environnementale de ce territoire, tout en maintenant des activités économiques et des services de proximité.





## ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS

### LA QUALITÉ ARCHITECTURALE À PORTÉE DE TOUS, DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

En 2020, le CAUE a accompagné la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans dans l'élaboration de son PLUi.

En 2024, pour compléter le PLUi, le CAUE a élaboré des fiches architecturales à destination des particuliers et des professionnels (élus, artisans, techniciens...). Ces documents sont destinés à aider, accompagner les porteurs de projets souhaitant engager des travaux afin que leur intervention prenne en compte et respecte le contexte architectural, urbain et paysager dans lequel leur projet s'inscrit.

Fin mai 2024, en parallèle de la diffusion des fiches, des ateliers de sensibilisation à l'enduit à la chaux ont été organisés à l'écomusée de Chirols. Ces deux journées destinées aux professionnels et aux particuliers ont servi de prétexte pour passer de la théorie à la pratique.

Conseillé et guidé par Virginie Bachelet, spécialiste des enduits traditionnels, chaque participant a pu s'exercer au maniement de la truelle et comprendre grâce à l'intervention de Bernard Leborne de l'association « Maisons paysannes de France » l'importance de privilégier la chaux dans la réfection des enduits intérieurs et extérieurs du bâti ancien.

Cette mission a été un véritable travail partenarial puisqu'il a bénéficié du regard et de l'appui de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine pour la réalisation des fiches.

Quant à la partie atelier, elle a donné lieu à une collaboration étendue entre la communauté de communes, l'Agence locale de l'énergie et du climat 07, l'association Maisons paysannes de France, la commune de Chirols et le CAUE.

COLLECTIVITÉS . . .  
ACCOMPAGNEMENT

# COLLECTIVITÉS : ACCOMPAGNEMENT

14

## CHAMPAGNE

### LABELLISATION « ÉCOQUARTIER LIVRÉ »

Le 12 décembre 2024, la commune de Champagne s'est vu décerner le label « Écoquartier livré » pour le quartier du Cours des Champenois, et ce à l'issue d'une candidature accompagnée par les services de la DDT et le CAUE de l'Ardèche. Cela récompense une démarche initiée par la collectivité dès les années 2000 avec pour but de recréer un cœur de village vivant et détourné des nuisances de la RD86 qui traverse le bourg historique. Cette stratégie a donné lieu à de nombreux accompagnements du CAUE pendant ces vingt années, tantôt sur des aspects réglementaires, tantôt sur du projet pré-opérationnel ou des démarches participatives, jusqu'à l'accompagnement récent vers la labellisation, d'abord « écoquartier niveau 2 » en 2017, puis « écoquartier livré » en 2024.

#### Le point de vue de l'élu, Philippe Delaplacette (maire)

« A mon premier mandat, en 2001, je n'avais pas les codes, pas les clefs en architecture ou en urbanisme. Le CAUE a ce vocabulaire, cette connaissance. Mais il n'arrive pas avec une science exacte. Il invite les élus à réfléchir et à se projeter : comment vous voyez votre village à court, moyen et long termes ? De quoi avez-vous envie ?

Le premier projet pour lequel on a fait appel au CAUE, c'était pour la mise en place d'un document d'urbanisme. On a été poussés dans nos retranchements : Pourquoi vous voulez un PLU ? Qu'est-ce que cela implique ? On a compris que le PLU, c'était aussi une vision politique de l'urbanisme.

Au fil des années, le CAUE nous a permis de maintenir le cap qu'on avait choisi, de mener des opérations à tiroirs, d'anticiper, d'avoir une réflexion fondatrice. Son accompagnement est la garantie de dossiers structurés. Le CAUE, c'est un label pour moi. »





## SAMPZON

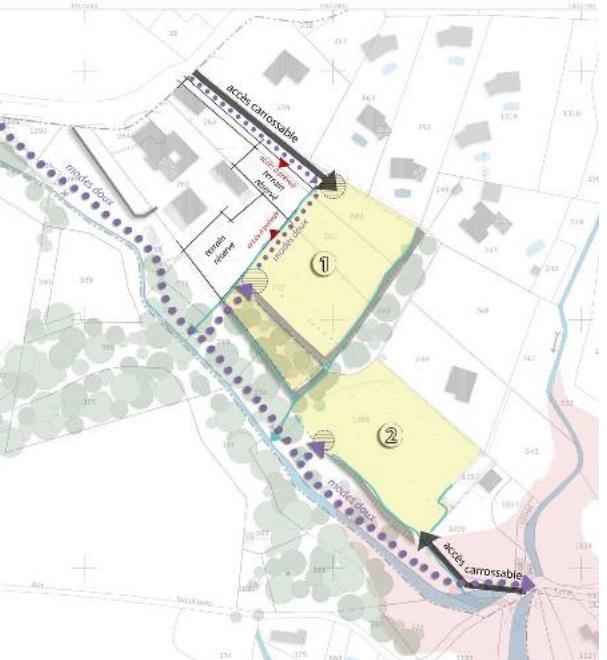
### PROGRAMMER L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU QUARTIER

À l'occasion d'un nouveau partenariat entre la collectivité, le CAUE de l'Ardèche et Ardèche Habitat, une opération de logements va entrer en phase de mise en œuvre sur la commune de Sampzon. Elle fait suite à l'opération « cœur de bourg » initiée en 2015 et livrée en 2019 qui avait bénéficié d'un accompagnement programmatique de la part du CAUE. Cela avait abouti à la création d'une véritable centralité pour le territoire communal, avec notamment la construction de 15 logements, d'une salle communale, d'un bistrot de Pays et d'une place publique dans la continuité des équipements existants (mairie et salle des fêtes).

Cette nouvelle opération, baptisée « les Carignans », s'inscrit dans la continuité d'une démarche d'intensification de l'habitat au plus près du centre-bourg. Elle a fait l'objet de longs mois d'exploration afin de fixer les conditions d'une insertion réussie sur un site particulièrement sensible du point de vue paysager, puisque jouxtant le ruisseau intermittent de Feyssette sur un linéaire conséquent. Le site exigeait également de résoudre des problématiques d'accès structurants pour sa composition.

L'opération de logements, désormais menée par Ardèche Habitat, devrait comptabiliser 14 logements collectifs et 5 à 7 villas PSLA (prêt social de location-accession). Il s'agit d'accueillir une population intergénérationnelle et d'offrir des alternatives résidentielles aux sampzonnais. Elle doit également s'adosser à un cheminement « doux » aménagé le long du ruisseau intermittent et bénéficier ainsi d'un cadre particulièrement qualitatif.

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour la mise en œuvre de ce projet est représentée par l'agence mandataire Estève & Dutriez Architectes. Le dépôt du permis de construire devrait se faire avant la fin de l'année 2025.



## ACCOMPAGNEMENT

# COLLECTIVITÉS : COURS D'ÉCOLES ET COLLÈGES

## VÉGÉTALISATION DES ESPACES ÉDUCATIFS

### S'ENGAGER COLLECTIVEMENT POUR DES PROJETS EXEMPLAIRES

Face aux défis posés par le changement climatique, à l'urgence de la transition écologique et à l'évolution des approches éducatives et pédagogiques, plusieurs acteurs départementaux se sont mobilisés pour expérimenter une démarche d'accompagnement des collectivités dans leurs projets de végétalisation des lieux éducatifs.

Le groupe de travail « Végétalisation des lieux éducatifs 07 » s'inscrit dans cette dynamique en déclinant, à l'échelle départementale, l'un des volets de la planification nationale pour la transition écologique. Son action repose sur la mise en réseau d'acteurs, l'accompagnement de projets concrets et opérationnels, exemplaires et reproductibles.

Soutenu activement par l'État, ce groupe de travail bénéficie d'un financement dédié à l'animation et à l'accompagnement de 3 trois expérimentations sur le territoire.

Le CAUE de l'Ardèche joue un rôle clé au sein de ce groupe de travail. En 2024 son engagement s'est traduit par :

- la participation à des réunions plénières bimestrielles,
- le recensement et la visite de lieux et démarches inspirantes,
- l'implication dans deux accompagnements expérimentaux de collectivités,
- La gestion financière et administrative du groupe de travail.

C'est dans ce cadre que l'accompagnement des communes de Joyeuse et Peaugres a été initié en 2024, témoignant ainsi d'une transformation durable des espaces éducatifs sur le département.



# COLLECTIVITÉS . . COURS D'ÉCOLES ET COLLÈGES

17



## COLLÈGES DE VALS-LES-BAINS ET DES VANS

### AMÉNAGER LES COURS

Le CAUE de l'Ardèche accompagne le Département pour initier une végétalisation des cours de collèges. Ce travail a débuté avec les collèges de Vals-les-Bains (Georges Gouy) et des Vans (Léonce Vieljeux). L'enjeu du projet est de réfléchir aux aménagements qui pourront améliorer la qualité du cadre de vie et du cadre de travail quotidien au collège. Il s'agit non seulement de mobiliser les élèves et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative autour d'actions visant à faire du collège un réel espace d'éducation au développement durable, mais aussi celui de permettre aux élèves de s'engager dans leur parcours d'apprentissage.

Au collège de Vals-les-Bains, le CAUE et la designer Bérengère Ameslant ont élaboré conjointement un diagnostic des sites d'étude, de la cour et ses abords, afin d'en faire ressortir des enjeux clés.

Les approches fonctionnelle (relevé des structures, du cheminement des flux, du potentiel spatial, des équipements techniques déjà en place), qualitative (usages actuels, ambiances, végétaux présents, vue paysagère, éclairage, etc.) et réglementaire (accessibilité PMR, risque inondation, sécurité incendie et accessibilité secours) ont été complétées par un travail de concertation auprès des agents de l'établissement, des collégiens et de l'ensemble des parties prenantes.

Ce travail collectif a permis d'affiner les perspectives de réaménagement de la cour afin d'aboutir à la conception d'une esquisse d'aménagement sous forme de schéma, rejoignant la synthèse des propositions partagées et élaborées en atelier.

## URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

Entretien avec **Christophe Duchen** et **Fabrice Gouédo**, ingénieurs à l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

**Le CAUE a travaillé régulièrement en partenariat avec l'ARS cette année sur la thématique de l'Urbanisme favorable à la santé. Mais de quoi parle-t-on concrètement quand il est question d'UFS ?**

Au sein des missions de l'ARS, l'urbanisme favorable à la santé entre plutôt dans le cadre de la prévention. Mais il se doit aussi d'être une thématique transversale.

L'idée c'est d'agir sur des déterminants de santé pour qu'une population générale se sente bien, qu'elle ne soit pas malade, qu'elle bénéficie d'une bonne qualité de vie et d'une bonne santé mentale.

L'aménagement du territoire peut améliorer la santé des populations, en favorisant l'activité physique par exemple. Mais cette activité doit être proposée dans des endroits sécurisés, hors de toute pollution, de toute espèce nuisible ou allergène, dans un cadre agréable et apaisant.

L'UFS doit également participer à l'adaptation au changement climatique et permettre de sortir d'une vision de l'urbanisme très anthropocentré. Une ville n'est pas faite que pour les humains, elle doit favoriser la santé de tous les êtres vivants.

**À l'échelle des collectivités locales d'Ardèche, comment se traduisent vos actions ?**

Nous avons commencé par une phase de sensibilisation et le CAUE nous a permis d'intégrer le réseau départemental des acteurs de l'urbanisme, dont il assure l'animation avec le PNR. Les élus et les techniciens ont rapidement montré de l'intérêt pour cette nouvelle approche. L'urbanisme favorable à la santé donne un autre sens, une autre perspective aux aménageurs du territoire. Piloter la révision d'un PLU peut-être très complexe par exemple. Avec l'UFS, les élus sont dans une approche positive qu'il est facile de communiquer aux habitants, en s'appuyant sur des éléments qui ne sont pas anxiogènes.

**En quoi le partenariat entre le CAUE et l'ARS permet-il un enrichissement mutuel ?**

À l'ARS, nous ne sommes pas des aménageurs, notre métier est de travailler sur les déterminants de santé. Nous pouvons expliquer ce qui peut être favorable ou défavorable à la santé dans un aménagement.

Le CAUE sait comment aménager en fonction des besoins et des contraintes du terrain. Et puis il connaît les acteurs, les bureaux d'études, les collectivités, les procédures d'urbanisme. On essaie d'aller sur le terrain avec les conseillers du CAUE pour comprendre les réalités et mettre la main à la pâte, voir comment ils travaillent concrètement. L'ARS ne se positionne pas uniquement comme financeurs.

Petit à petit, on va essayer de sortir du seul lieu de la cour d'école pour aller explorer les co-usages, les co-bénéfices aux abords de l'école. On va s'enrichir des savoir-faire de bureaux d'études spécialistes de l'UFS. Nous espérons montrer des opérations rurales exemplaires.

# SENSIBILISATION ET FORMATION

19

## URBA-SESSIONS

### POUR DES AMÉNAGEMENTS, SOURCE DE BIEN-ÊTRE ET DE SANTÉ

En 2024, le programme des urba-sessions s'est articulé autour de la problématique « santé et aménagement ». Trois webinaires ont eu lieu sur le premier semestre déclinant successivement la question des espaces publics de demain, du respect du zérophyto dans l'entretien et la gestion des équipements ou espaces publics d'une commune, de la désimperméabilisation et la végétalisation de certains espaces.

Au second semestre, en partenariat avec l'Agence régionale de santé et le CAUE de la Drôme, le CAUE de l'Ardèche a participé à l'organisation d'une journée dédiée à l'Urbanisme favorable à la santé.

Ateliers participatifs, retour d'expériences du SCoT Provence Rhône Baronnies, des villes de Vizille, de la Mûre et de Donzère, visite de la commune d'Étoile-sur-Rhône et de ses différents équipements particulièrement réfléchis dans le but d'améliorer la santé des populations par le levier de l'urbanisme, autant d'exemples et d'expérimentations riches d'enseignement et porteurs d'envies.

En parallèle, l'Agence régionale de santé, l'Observatoire régional de santé et l'Agence nationale de la cohésion des territoires ont apporté leur savoir, leurs ressources et les modalités d'accès à certains financements.

Une journée qui aura permis de prendre conscience que la santé ne passe pas uniquement par la médecine, et que les élus peuvent s'emparer de ce sujet de manière transversale dans l'ensemble de leurs décisions politiques.



# SENSIBILISATION ET FORMATION :

## OSEZ L'ARBRE !

### OUI, MAIS COMMENT ?

Le CAUE de l'Ardèche et ses partenaires ont organisé les Journées départementales des paysages les 3 et 4 octobre sur la thématique de l'arbre « échappé de la forêt ». Ces deux journées ont été conduites en compagnie du géographe Bruno SIRVEN.

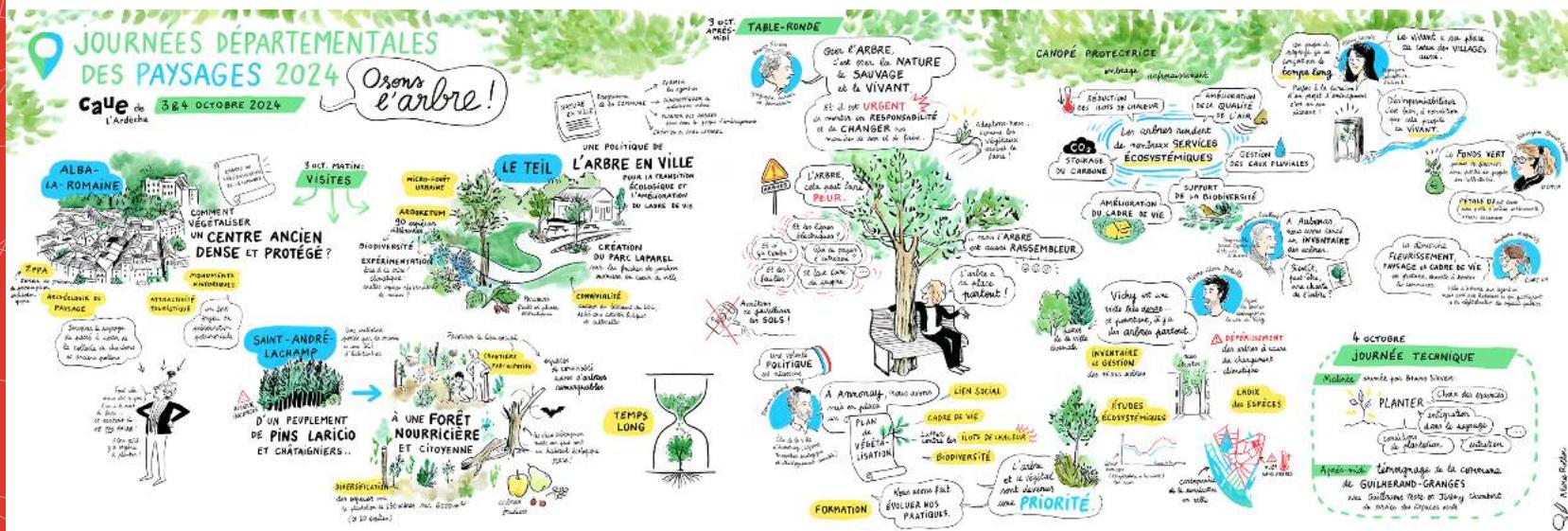
Trois visites étaient proposées le matin du 3 octobre pour s'inspirer de démarches ardéchoises exemplaires :

- la transformation d'un peuplement forestier de pins laricio et de châtaigniers en une forêt nourricière et citoyenne à St-André-Lachamp,
- un temps d'échange sur la manière de végétaliser un centre historique dense et protégé à Alba-la-Romaine,
- une politique de l'arbre en ville pour faire évoluer le rapport des citoyens au vivant au Teil.

L'après-midi a été consacrée à un partage de plusieurs expériences donnant toute sa place à l'arbre au cœur des villes et villages à travers des exemples variés, ainsi que la présentation de projets portés par l'agence de paysages Atelier L. Le CAUE a pu également présenter son action d'accompagnement des communes autour du fleurissement, du paysage et du cadre de vie.

La deuxième journée organisée à Guilherand-Granges a permis de préciser avec Bruno Sirven les étapes essentielles d'un projet de plantation d'arbres réussi sur la durée et de découvrir les méthodes mises en œuvre au quotidien par les services techniques de la commune.

Les deux journées ont été synthétisées en une fresque originale dessinée par Aline Rollin, facilitatrice graphique.



## BONS PLAN(T)S 2024

Chaque été, le CAUE visite les communes qui ont fait une demande de conseil en matière de végétalisation. Le comité technique observe, donne son avis, et le CAUE valorise certaines actions, faciles à repiquer ou qui sortent de l'ordinaire.

Cette année 2024 a représenté une belle récolte de réalisations innovantes dans les communes ardéchoises. Les « bons plan(t)s » font la part belle à la concertation, à la convivialité et au respect de l'environnement. N'est-ce pas là la meilleure recette pour des actions efficaces et durables ?

À **Guilherand-Granges**, une stratégie a été mise en place pour économiser l'eau dans la gestion des espaces verts. Choix des plantes, nombre de fauches, etc. Ça marche !

Et cette action complète l'installation d'un poulailler qui connaît un grand succès auprès de la population.

À **Saint-Félicien**, un chantier a été mené en concertation avec les habitants pour ouvrir un espace de détente, de rencontre et d'animation dans les jardins de l'ancien couvent, en plein cœur de la commune... Ça marche !



Label «2<sup>ème</sup> fleur» décerné à la commune d'Annonay

Les élus de **Saint-André-Lachamp** ont fait de la gestion du risque d'incendie une opportunité d'initier une action de sensibilisation à la qualité du cadre de vie. Avec l'aide de la population, une ancienne pinède a été défrichée pour créer un espace de rencontre et de convivialité entre deux hameaux de la commune. Les résineux ont fait place à une grande variété de feuillus dont des fruitiers. Ça marche aussi !

Ces actions visibles à l'échelle départementale sont parfois l'amorce d'une labellisation régionale. Cette année, la commune d'**Annonay** a été distinguée par une deuxième fleur, ce qui porte à 33 le nombre de fleurs pour les communes du département de l'Ardèche. La commune de **Fabras** a, quant à elle, reçu un prix spécial de « Valorisation du patrimoine » pour la remise en état de son église et de ses abords.

## COLLECTIVITÉS - SENSIBILISATION ET FORMATION

# SENSIBILISATION ET FORMATION : COLLECTIVITÉS :

## RENCONTRES DE L'URBANISME

### CONJUGUER SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET ATTRACTIVITÉ

Le 8 novembre, à Lyas, le CAUE de l'Ardèche organisait conjointement avec la Direction départementale des territoires et la Préfecture une journée dédiée à la sobriété foncière.

L'enjeu était de rendre attractives auprès des élus locaux de nouvelles formes urbaines, plus denses que celles généralement rêvées et construites aujourd'hui sur notre territoire, mais qualitatives et adaptées aux modes de vie contemporains.

Préserver les espaces agricoles et naturels tout en conservant une commune vivante, avec ses habitants, ses espaces de convivialité, éventuellement ses commerces et son école, pose toujours la question du logement. Le géographe Martin Vanier et plusieurs élus de communes rurales sont intervenus pour partager leurs savoirs ou leurs initiatives inspirantes, discuter en petits groupes avec leurs homologues du département des envies portées et des difficultés rencontrées.

Parallèlement à ces échanges, la Direction départementale des territoires et le CAUE avaient travaillé à une exposition présentant des opérations exemplaires réalisées en Ardèche, sur des terrains en pente ou non, en centre-bourg ou en extension, dans des contextes plus ou moins ruraux.

Cette exposition est aujourd'hui complétée par le « catalogue des formes urbaines denses et qualitatives » qui recense des opérations réussies de maîtrise de la consommation foncière en Ardèche. Il est téléchargeable sur les sites Internet de la Préfecture et du CAUE.





## LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Des permanences architecturales auprès des particuliers sont proposées, soit en présentiel à Privas, soit à distance, environ 3 fois par mois. Les conseils à distance, qui ont de plus en plus la préférence des habitants, permettent d'être plus flexibles et de couvrir l'ensemble du territoire.

En 2024, 120 foyers ont bénéficié de conseils, 60 rendez-vous ont été donnés en visio, 30 en présentiel et 30 par téléphone.

Dans un contexte de transition énergétique, on peut vérifier la nécessité d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation. Les conseils prodigués ne se limitent pas aux notions techniques de construction bioclimatique, de patrimoine ou d'éco-construction. Ils proposent des pistes d'amélioration de qualité des espaces et de qualité de vie des habitants. Dans le cadre de ces rendez-vous, les conseillers donnent des outils pour s'inscrire dans une démarche de projet, celui d'habiter un lieu dans sa singularité.

Les thématiques principalement abordées sont la rénovation du bâti ancien en centre-bourg ou en secteur plus diffus, l'adaptation des logements aux personnes vieillissantes ou à tout autre changement de vie, l'aménagement de bâtiments d'activités et la compréhension des règlements d'urbanisme.

L'objectif de ces conseils est d'éclairer la prise de décision et d'orienter les projets dans une démarche de qualité. C'est aussi un moyen de mettre en lien les particuliers avec d'autres structures départementales qui œuvrent à l'amélioration du bâti (ALEC 07, SoliHa, service ADS...).

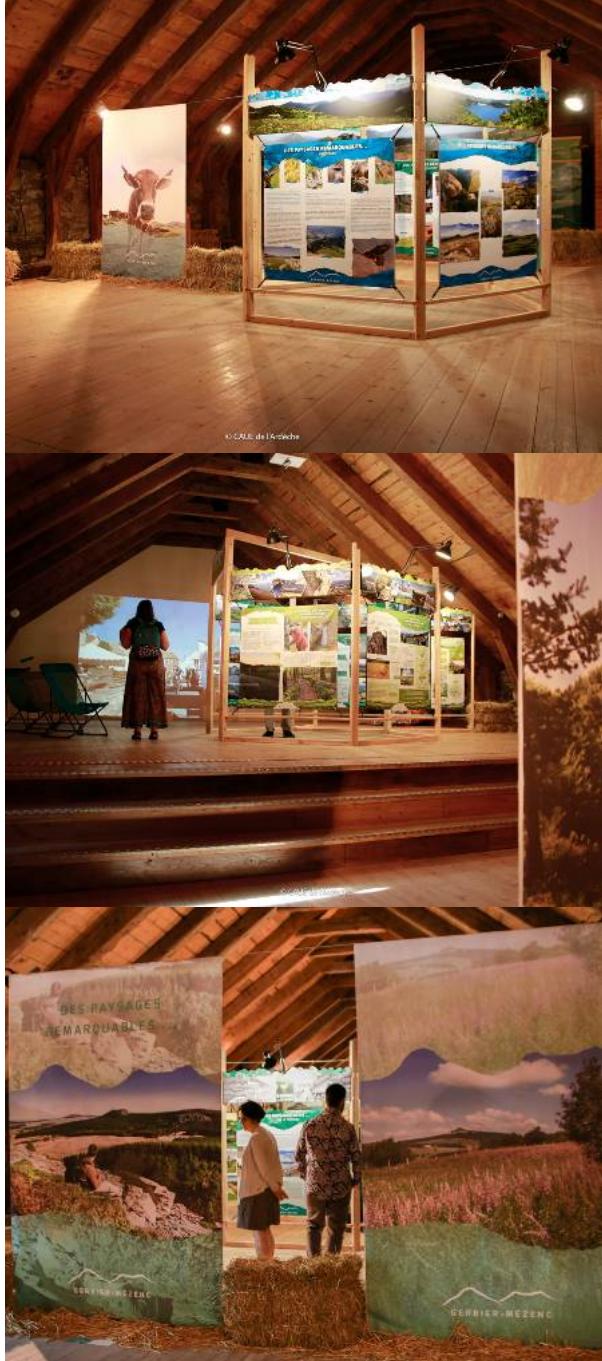
## LES EXPOSITIONS DU CAUE

Réalisées en 2023, les expositions « Paysages mobilisés » et « Places aux femmes ! » poursuivent leur itinérance à travers le département et, parfois, un peu plus loin.

L'exposition « Paysages mobilisés » a pris ses quartiers durablement, du 1er mai au 30 octobre, à la ferme de Bourlatier, sur le plateau ardéchois, dans sa belle version portée par une structure en bois. Un travail de réécriture de certains panneaux a été mené afin d'être au plus proche du lieu et de son contexte, des outils participatifs ont également été proposés. Ardéchois ou touristes, chacun a pu mettre en perspective le paysage dans lequel il était immergé et les paysages perçus et racontés par les habitants au fil de l'exposition.

« Paysages mobilisés » a également été présentée au cours de l'année au Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche, au lycée agricole Olivier de Serres, dans les communes d'Alba-la-Romaine et de Viviers.

L'exposition « Places aux femmes ! » poursuit aussi son envol. Après être restée quelques semaines sagelement en Ardèche, au lycée Olivier de Serres et sur la commune de Jaujac, elle s'est fait la malle, sollicitée par le collectif Egalité Femmes-Hommes et la FSU-SNUipp de la Lozère puis par la MGEN du Loir-et-Cher. De retour en Ardèche, elle a été présentée lors de la journée consacrée à l'Urbanisme favorable à la santé. La question de la place des femmes dans l'espace public rural, parce qu'elle participe à une meilleure cohésion sociale, intègre ainsi visiblement la problématique de la santé et de l'aménagement.



## ENFANTS DU PATRIMOINE À SAINT-REMÈZE

### REDÉCOUVRIR UN VILLAGE

Le 20 septembre, dans le cadre de l'opération « Enfants du patrimoine », portée par la Fédération nationale des CAUE, le Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche et le CAUE ont organisé et animé un voyage dans le temps à Saint-Remèze via une balade dans les paysages et le patrimoine d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Au fil de l'eau, le long du ruisseau des Fonts et dans le bourg historique, les élèves de l'école de Saint-Remèze puis les habitants ont redécouvert les évolutions du village de Saint-Remèze et de ses alentours.

Il a été proposé une lecture de l'architecture et du paysage à travers le prisme de l'eau et de cartes postales anciennes pour se remémorer et constater l'évolution des lieux, jusqu'à se projeter dans le monde de demain et le patrimoine que nous léguerons aux générations futures.

Des thématiques transversales sont venues nourrir les échanges tout au long de ces balades, comme la gestion de l'eau de pluie depuis la toiture jusqu'au ruisseau en passant par l'espace public, sans oublier le rôle du végétal en ville et son état face au changement climatique. Les participants ont ainsi pris connaissance de ce patrimoine, qu'il soit architectural ou végétal, avec des témoignages d'habitants révélant des souvenirs lointains dont les traces sont encore visibles de tous.

À l'arrivée, un apéritif du terroir a permis de partager les impressions et ressentis dans une ambiance conviviale !



## ATELIERS HORS LES MURS

### DES ÉTUDIANTS AU CHEVET DU CHEYLARD

En partenariat avec la commune du Cheylard, la communauté de communes Val'Eyrieux, le SCoT Centre Ardèche et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, le CAUE a accueilli des étudiants du parcours AUEP (Architecture, Urbanisme et Études Politiques) de l'École d'architecture, de l'Institut d'urbanisme et de géographie alpine et de Sciences Po de l'Université Grenoble Alpes.

Cet atelier de Master 1 a porté sur la revitalisation de la ville du Cheylard en lien avec le programme Petites villes de demain piloté par la communauté de communes. Les questions de densité de l'habitat, d'intensité des activités et des usages ont été abordées dans une perspective nationale de réduction de l'artificialisation des sols, et dans le contexte local d'élaboration d'un PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal).

Plusieurs projets ont été présentés sur quatre secteurs de la commune : le bourg, les faubourgs, le fond de vallée et l'habitat pavillonnaire en terrasse. Ils ont été l'occasion de se projeter sur la manière d'habiter, d'aménager et de développer la commune du Cheylard à l'horizon 2050.

La restitution a donné lieu à des échanges riches entre les élus, les techniciens et les étudiants, chaque projet présenté pouvant être une source de réflexion et d'inspiration pour les futurs projets communaux et intercommunaux.





## 5 À 7 DE L'ÉCO-CONSTRUCTION®

Les « 5 à 7 de l'éco-construction® » sont des rencontres techniques importantes pour le développement des compétences des acteurs du bâtiment (artisans, maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'étude, entreprises du bâtiment, maîtres d'ouvrage) et l'accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles afin de répondre à l'urgence des enjeux environnementaux, énergétiques et patrimoniaux.

Depuis leur création, ils conjuguent formation, innovation, promotion des savoir-faire en faveur de l'écologie et de la valorisation des ressources locales.

Avec différents partenaires départementaux, le CAUE participe activement à ces rencontres coordonnées par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC 07).

Deux sessions ont été organisées en 2024 :

- le bois construction fait son show, en septembre 2024,
- qualité de l'air intérieur et radon, en novembre 2024.

D'autre part, cette année a été l'occasion de renouveler et renforcer les partenariats noués autour d'une nouvelle charte partenariale des « 5 à 7 de l'éco-construction® » signée le 26 septembre 2024.



PROFESSIONNELS



Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme  
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie  
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex

04 75 64 36 04  
accueil@caue07.fr

Ardèche  
LE DÉPARTEMENT

W W W . C A U E 0 7 . F R